



Mairie de
PRINQUIAU

Comités consultatifs

Depuis son élection en juillet 2020, l'équipe municipale a choisi de mettre en place différents comités consultatifs afin de permettre à la société civile d'échanger avec les élus municipaux sur des sujets d'intérêts communaux comme le prévoit le code des collectivités territoriales.

Les comités consultatifs, un espace d'échange pour construire ensemble.

Les membres de ces comités peuvent être des représentants d'associations locales ou des individualités reconnues pour les compétences dans tel ou tel domaine. Cela renforce la pertinence et l'expertise de ces comités consultatifs.

Le Maire par sa fonction préside les comités. Les élus du bureau municipal travaillent ensuite au quotidien pour animer ces réunions et sont chacun référents d'un ou de plusieurs comités.

À ce jour, 9 comités ont été mis en place sur la commune pour la durée du mandat.

Ces comités ne sont pas complets et chaque citoyen est le bienvenu pour le rejoindre selon ses appétences.

Comité consultatif sécurité



Les trois thématiques principales abordées :

Sécurité routière : régler la circulation et le stationnement

Prinquiau c'est 70km de routes, 2 nationales (au nord la N165 et au sud la N171), 4 départementales (la D100 vers Campbon, la D965 qui borde la N165, la D204 vers Besné et la D771 qui borde la N171), ainsi que des routes communales et des chemins.

La commune a également deux lignes de chemin de fer au sud et au nord.

Régler la circulation c'est garantir la sécurité de tous les usagers (routiers, automobilistes, <https://www.mairie-prinquiau.fr/vie-citoyenne/comites-consultatifs-4778.html>)

deux-roues à moteur, cyclistes, piétons (enfants).

Salubrité publique

Les dispositions de l'article L.1421-4 du Code de la Santé Publique et des articles L.2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) chargent le maire d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique au sein de sa commune et de contrôler le respect des règles générales d'hygiène pour les habitations, leurs abords et dépendances, à l'élimination des déchets. À ce titre, il est notamment chargé de faire respecter les prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), dont relèvent fréquemment les plaintes des habitants de sa commune en matière d'hygiène et de salubrité.

Défense contre l'incendie des espaces naturels, des bâtiments publics et des habitations.

Sécurité des biens et des personnes

Mise en place d'une convention de participation citoyenne.

Le dispositif de "participation citoyenne" est mis en place afin de faire participer la population de la commune, d'un quartier ou d'un hameau à la sécurité de son environnement. Le concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Le protocole est encadré par la gendarmerie qui veille ce que l'engagement des citoyens ne conduisent pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les principaux objectif de la demande :

1. Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
2. Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
3. Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

Comité consultatif environnement

Constitué d'habitants de Prinquiau, ce comité échange sur les questions environnementales telles que les déchets, les chantiers en cours, le bilan énergétique de la commune ainsi que l'aménagement des parcs et jardins.

L'objectif est de mieux comprendre et faire connaître les enjeux environnementaux pour la commune. Le comité se déplace donc sur le territoire afin de rencontrer les différents acteurs du secteur comme le Parc de Brière, Accès Réagis ou le Conservatoire des Espaces Naturels.

Comité consultatif culture, évènementiel, vie associative et patrimoine

Cet espace de travail crée du divertissement dans la commune. En complément des associations, l'équipe travaille pour imaginer différentes animations tout au long de l'année qu'elles soient sportives ou culturelles.

À ce jour, c'est une équipe d'environ 15 personnes qui travaille pour contribuer au dynamisme prinquelais.

Comité consultatif enfance & jeunesse



Ce groupe de réflexion est constitué de 18 membres (élus et citoyens de la commune) issus de diverses associations de l'enfance-jeunesse, d'assistantes maternelles, de citoyens intéressés par l'action publique concernant cette thématique.

Les sujets abordés touchent aussi bien les écoles que les activités périscolaires des Marsus.

L'objectif est toujours de faire émerger les éventuels points d'incompréhension et d'amener des ajustements dans la mise en œuvre de notre politique publique.

Comité consultatif voirie et travaux



Ce comité dynamique propose des solutions concrètes pour pérenniser les travaux d'aménagement sur la commune.

Les membres travaillent en étroite collaboration avec le comité sécurité afin de contribuer à l'amélioration du réseau routier urbain.

Comité communication



Améliorer les échanges et la communication entre la municipalité et les prinquelais, déployer une communication fluide et attractive, rendre la ville attrayante et dynamique tels sont les objectifs de ce comité.

Avec, par exemple, la modernisation des outils de communication : acquisition de l'application Intra-Muros, refonte du site internet, amélioration de la charte graphique du bulletin municipal.

Comité sénior et social



Le comité sénior fait le point sur tous les événements programmés pour les séniors sur la commune ou sur le territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, que ce soit à l'initiative de la commune, de la CCES, ou d'autres partenaires comme le CLIC, la MSA et d'en faire le compte-rendu.

Il a aussi pour but de lancer de nouvelles idées d'animations, de les soumettre et de voir ce qui est réalisable et créer ainsi une nouvelle dynamique en complément du club des aînés.

Différentes animations sont mises en place tous les ans (après midi jeux avec le CMJC...).

Comité embellissement



La mission du comité d'embellissement est de :

- › Promouvoir auprès de la population l'embellissement de la commune dans tous les secteurs ;
- › Encourager la population à participer aux activités d'embellissement de leur milieu en offrant des ateliers, des conférences, des visites horticoles et en sensibilisant la population à la protection des arbres du patrimoine et des paysages de leur milieu ;
- › Améliorer la qualité de vie des résidents.

Comité urbanisme et finances



D'autres instances existent sur la commune mais les modes de fonctionnement diffèrent. En effet, les commissions urbanisme et finances se réunissent régulièrement mais ne sont ouvertes qu'aux élus.